



BARREAU DE QUÉBEC

AVIS D'ÉLECTION

AVIS À TOUS LES MEMBRES DU BARREAU DE QUÉBEC :

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures pour l'exercice 2021-2022 :

Les dirigeants :

1. Bâtonnier;
2. Premier conseiller;
3. Secrétaire;
4. Trésorier.

Les conseillers :

5. Deux conseillers élus parmi les membres du Conseil du Jeune Barreau de Québec;
6. Un conseiller élu parmi les avocats de l'administration publique et parapublique;
7. Un conseiller élu parmi les avocats de la pratique privée;
8. Un conseiller élu parmi les membres du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval;
9. Un conseiller élu parmi les avocats œuvrant en entreprise;
10. Deux conseillers élus parmi les membres de la section.

Pour faire partie du Conseil du Barreau de Québec, un candidat doit remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 40 du Règlement du Barreau de Québec. Le candidat au poste de bâtonnier doit avoir été membre du Conseil du Barreau de Québec au cours des cinq années précédant la date de l'élection.

La mise en candidature à un poste de dirigeant ou de conseiller se fait au moyen d'un bulletin de mise en candidature signé par au moins dix et au plus vingt membres de la section. Le bulletin doit faire mention du poste brigué et le candidat doit y avoir notifié, par écrit, qu'il accepte sa mise en candidature. Le bulletin doit être déposé au secrétariat du Barreau de Québec, **bureau RC-21** du Palais de justice de Québec, **avant 16 h 30, le jeudi 1er avril 2021.**

S'il devait y avoir un scrutin, un avis vous serait transmis par courriel. Vous pouvez cependant déjà noter que le vote se fera, de façon électronique, du 27 avril 2021 à 9 h au 30 avril 2020 à 16 h 30.

La communication du résultat de l'élection, le cas échéant, et la proclamation des dirigeants et conseillers élus seront effectuées lors de l'assemblée générale annuelle.

Québec, ce 10 mars 2021

Me Hélène Gagnon, présidente d'élection (s)